



Mindful Mountain

Journées Méditation et Marche en Montagne



Conditions générales de vente

Clause n°1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations des Associations « METTA » ayant son siège social au 283 rue Henri DESBALS, 31100 Toulouse et « Office de la Montagne de Luchon » ayant son siège social à 55 allées d'Etigny 31110 Bagnères de Luchon et de son client dans le cadre de la vente de l'événement suivant : « Journées Mindful Mountain » ayant lieu les 24 et 25 septembre 2022.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute inscription d'un client pour cet événement.

Clause n°2 : Nature et caractéristiques de l'événement

Les journées Mindful Mountain ont pour objectif de faire découvrir aux professionnels de santé et au grand public les bienfaits des approches de connexion à soi et à l'environnement extérieur. Elles visent à présenter et relier les approches telles que : la méditation et la pleine conscience, la marche et la randonnée, les exercices de reconnexion avec la nature et l'environnement, la conscience des 5 sens, et les pratiques du corps en mouvement.

Clause n°3 : Organisation de l'événement

Les journées auront lieu du samedi 24 septembre 2022 à 8h au dimanche 25 septembre 2022 à 17h, à Bagnères-de-Luchon le samedi et dans la vallée de Bourg d'Oueil le dimanche.

Le programme comprendra des conférences plénières et des sessions d'ateliers expérientiels. Les activités auront lieu dans des salles mises à disposition par la Mairie de Luchon (salle Henri Pac, le Casino, le Pavillon Normand), dans la ville de Luchon, ainsi que dans la vallée de Bourg d'Oueil jusque Saint Paul d'Oueil.

L'Association METTA et l'Office de la Montagne de Luchon sont en charge du contenu pédagogique des journées, des repas et des transports en bus Luchon-Bourg d'Oueil, qui sont susceptibles d'être modifiés. A ce titre les organisateurs se réservent le droit de changer la programmation en fonction de la disponibilité des intervenants, des conditions climatiques ou d'un quelconque événement extérieur venant interférer avec l'organisation du programme.

Clause n°4 : Prix

Les Journées sont accessibles selon les modalités financières suivantes :

- Les 2 journées complètes (repas et pauses cafés compris, sauf le repas du samedi soir) : 120 euros (150 places disponibles)
- Uniquement les conférences du samedi matin : 30 euros (50 places disponibles)
- Uniquement les conférences du samedi après-midi : 20 euros (50 places disponibles)
- Le repas du samedi soir (optionnel) : 30 euros (60 places disponibles)

Au moment de l'inscription, le participant s'engage à payer l'entièreté du produit commandé et accepte les présentes conditions générales de vente.

Clause n°5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue via le site français de paiement sur Internet HelloAsso réservé aux associations.

Au moment du paiement, le participant reçoit un justificatif de HelloAsso faisant preuve de paiement et de billet d'entrée à l'événement.

En vertu de l'article L.221.-28 12° du Code de la consommation et compte tenu de la nature des prestations fournies, le client ne bénéficie pas du droit de rétractation : «Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : (...) d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée (ex: billet de spectacle)».

Clause n°6 : Assurance et responsabilités

METTA et l'Office de la Montagne ne peuvent pas être tenus pour responsables de l'interruption ou de l'annulation de l'événement survenant par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, grève des transports, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (cas de force majeure).

En cas d'annulation, les conditions d'annulation de l'événement s'appliqueront.

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile au titre des prestations qu'ils réaliseront dans le cadre du présent contrat. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre :

- aux dommages causés par des tiers aux participants ni causés par des participants à des tiers,
- à l'annulation de l'inscription du participant et à ses frais propres engagés

Il est recommandé aux participants d'obtenir la couverture assurance adéquate (santé, accident, rapatriement, annulation) pour leur voyage et leur hébergement avant de partir. METTA et l'Office de la Montagne en tant qu'organisateur ne portent aucune responsabilité en cas d'accident dû ou provoqué par ou pour les participants, conférenciers, animateurs des ateliers, pendant ou à la suite des Journées ni pendant aucun des événements organisés autour des Journées.

Clause n°7 : Conditions d'annulation

- En cas d'annulation du fait des organisateurs, les conditions générales prévoient les modalités suivantes : remboursement intégral du montant d'inscription aux Journées payé par le participant.
- En cas d'annulation anticipée du fait du participant, les conditions générales prévoient les modalités suivantes : aucun remboursement des montants versés par le participant.

Clause n°8 : Réglementation RGPD

METTA et l'Office de la Montagne collectent et enregistrent des données personnelles uniquement à des fins spécifiques et limitées, notamment pour le paiement des droits d'inscription et l'organisation des Journées.

La personne dont les données sont conservées dispose du droit d'être informée au traitement de ses données, ainsi que d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'effacement de ses données.

Le responsable du traitement des données est le Président de METTA. Toute correspondance relative à des données personnelles doit lui être adressée au siège social de l'Association METTA ou à contact@metta.com.

Clause n°9 : Droit à l'image

Le client autorise les organisateurs à utiliser et à diffuser à titre gratuit sur leurs supports de communication (sites internet, informatique, presse écrite - liste non exhaustive) des photos de groupe où il figure réalisées dans le cadre de l'évènement.

Clause n°10 : Cas de différend

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Toulouse qui sera seul compétent pour régler le litige.